



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2021-089**

PUBLIÉ LE 10 MAI 2021

Sommaire

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (DRFIP) / Mission Cabinet/Communication

33-2021-05-07-00010 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de publicité foncière de la Direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde (2 pages) Page 3

PREFECTURE DE LA GIRONDE / BEAG

33-2021-05-10-00001 - Arrêté fixant la liste des binômes de candidats et leurs remplaçants à l'occasion du 1er tour des élections départementales du 20 juin 2021 pour le département de la Gironde (8 pages) Page 6

33-2021-04-01-00015 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire - MOREIRA Marie Christine - 0192 - Eysines (2 pages) Page 15

33-2021-04-01-00016 - Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire - POMPES FUNEBRES ASSAKINA - 0217 - Mérignac (2 pages) Page 18

33-2021-04-21-00003 - Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire - ARMONIE POMPES FUNEBRES - 0195 - Libourne (2 pages) Page 21

33-2021-04-21-00004 - Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire - PH LOUBERE - 0026 - Salles (2 pages) Page 24

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT
DE LA GIRONDE (DRFIP)

33-2021-05-07-00010

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des
services de publicité foncière de la Direction
régionale des finances publiques de
Nouvelle-Aquitaine et de Gironde

Direction régionale des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine
et du département de la Gironde
Cabinet communication
24 rue François de Sourdis – BP 908
33060 BORDEAUX Cedex
tel : 05 56 90 76 00

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de publicité foncière
de la Direction Régionale des Finances Publiques
de Nouvelle Aquitaine et de Gironde**

La directrice régionale des finances publiques de Nouvelle Aquitaine et de Gironde

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle Aquitaine et de Gironde,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les services de la publicité foncière de Bordeaux 3, de Bordeaux 4, de Libourne 1 et de Libourne 2 sont fermés du 7 mai 2021 au 17 mai 2021 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Bordeaux le 7 mai 2021

L'Administratrice Générale des Finances Publiques



Isabelle MARTEL

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-05-10-00001

Arrêté fixant la liste des binômes de candidats et leurs remplaçants à l'occasion du 1er tour des élections départementales du 20 juin 2021 pour le département de la Gironde



Arrêté fixant la liste des binômes de candidats et leurs remplaçants à l'occasion du 1^{er} tour des élections départementales du 20 juin 2021 pour le département de la Gironde

La Préfète de la Gironde

Vu le code électoral et notamment ses articles L.194 à L. R. 210-1 et l'article R. 28 ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des Conseillers départementaux ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux et départementaux ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : la liste des binômes de candidats et leurs remplaçants pour le premier tour des élections départementales est fixée conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : Cette liste est ordonnée pour chaque canton dans l'ordre du tirage au sort attribuant les emplacements d'affichage électoral effectué à la préfecture le mercredi 5 mai 2021 à l'issue de la clôture du dépôt des candidatures des binômes de candidats.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les maires du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Bordeaux, le 10 MAI 2021

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

Annexe : ELECTIONS DEPARTEMENTALES - 2021
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

(Liste des binômes de candidats et des suppléants)

Code Canton	Libellé canton	N° Panneau	Nom Binôme	Nom candidat	Prénom candidat	Nom Suppléant	Prénom Suppléant
01	Andermos-les-Bains	1	Mme DOUBLET-MANO Coline et M. PERROT Basile	DOUBLET-MANO PERROT	Coline Basile	WAGNER REVERBEL	Francine Jean-Marc
		2	Mme GOUY Monique et M. LESPAX Philippe	GOUY LESPAX	Monique Philippe	TOURVIELLE BUFFONE	Brigitte Michel
		3	M. CHOLLET Noah et Mme FAURE Marylene	CHOLLET FAURE	Noah Marylene	CHABANNES BIOU	Philippe Valérie
		4	M. DE GONNEVILLE Philippe et Mme LARRUE Marie	DE GONNEVILLE LARRUE	Philippe Marie	PERRIERE SEIMANDI	Jean-Guy Murielle
		5	Mme CAILLAUD Christelle et M. PASTOR Fabrice	CAILLAUD PASTOR	Christelle Fabrice	MADELLA BALLONGUE	Sylvie Loïc, Xavier, Joseph
		6	Mme BÂCLE VARON Sandra et M. MAZERES Frederic	BACLE VARON MAZERES	Sandra Frederic	LACHAUD BERTINI	Meïssandre Anthony
		1	Mme ADAM Jennifer et M. PRZEDWOJ Alexandre	ADAM PRZEDWOJ	Jennifer Alexandre	CATTINI BRODUT	Delphine Yvan
02	Bordeaux-1	2	M. LEBEAUPIN Johnny et Mme NAVAILLES Laurence	LEBEAUPIN NAVAILLES	Johnny Laurence	SAGNE DELAGÉ	Frédéric Julie
		3	Mme ERRERA Christine et M. STROHNER Jérémy	ERRERA STROHNER	Christine Jérémy	DESVILLES FAYAD	Marie Henri
		4	Mme BENYACHOU Wiamé et M. DOSTES Romain	BENYACHOU DOSTES	Wiamé Romain	BAGGIANI LINCHENEAU	Asia Pierre-Marie
		5	M. AZZOUG Farid et Mme JOLLY Brigitte	AZZOUG JOLLY	Farid Brigitte	HERNANDEZ RUIZ	André Lydia
		6	M. EL OUAHDANI Akim et Mme MONDINI Caroline	EL OUAHDANI MONDINI	Akim Caroline	PRALON BOURDET	Vincent Peggy
		7	Mme ECKERT Myriam et M. PETIT-COPIGNEAUX Basile	ECKERT PETIT-COPIGNEAUX	Myriam Basile	BOURDET FOURCADE	Peggy Hugo
		03	Bordeaux-2	1	Mme DESSERTINE Laurence et M. DUFRANC Michel	DESSERTINE DUFRANC	Laurence Michel
2	M. FONROSE Cyril et Mme LATOUR Marie-Charlotte			FONROSE LATOUR	Cyril Marie-Charlotte	LAGRANGE ROBERT	Thierry Lucile
3	M. FOURNIÉ Gautier et Mme POULMARCH Danielle			FOURNIE POULMARCH	Gautier Danielle	LEROY-LANSARD DE VERNIEUIL	Pierre Maylis
4	M. BORAUD Guillaume et Mme CALVET Virginie			BORAUD CALVET	Guillaume Virginie	SEBBAN DEL REY	Jean Marie-José
5	M. FETOUH Mark et Mme SIARRI Alexandra			FETOUH SIARRI	Mark Alexandra	MONTÉGUT VANDIER-LEFEVRE	Alban Auréli
6	Mme ARMANET Christiane et M. JAMMES Guillaume			ARMANET JAMMES	Christiane Guillaume	BOUBIH DULUC	Catherine Christophe
7	M. GOUBAND Philippe et Mme PREULH Catherine			GOUBAND PREULH	Philippe Catherine	MÜLLER HALLARD	Thibault Rozeem
04	Bordeaux-3	1	M. BOUSQUET Ludovic et Mme BROMBERG Sarah	BOUSQUET BROMBERG	Ludovic Sarah	DE LAMBERT IONESCO	Gonzague Marina
		2	Mme DAVID Dominique et M. LOUSTAUNAU Xavier	DAVID LOUSTAUNAU	Dominique Xavier	AIDOUÏ FERRARI	Sallouha Andréa
		3	M. DEDENIS Christophe et Mme REMY Agnès	DEDENIS REMY	Christophe Agnès	AUNOS DELAUTRETTE	Patrick Elise

05	Bordeaux-4	4	M. JEANDET Clément et Mme JULIEN Françoise	JEANDET	Clément	LARUE	Jérôme
		5	Mme AMOUREUX Géraldine et M. CARMONA Gerard	JULIEN	Françoise	ZAGO	Muriel
		6	Mme SANGUINE Nadia et M. SUBERVIE Grégory	AMOUREUX	Géraldine	GRAND	Emmanuelle
		1	Mme FORONI Magali et M. KARKOUD Walid	CARMONA	Gerard	FLEURY	Louis
		2	Mme MARTIN Alexandra et M. PASCAL Luc	SANGUINE	Nadia	FOUCHE	Nadia
		3	Mme DANIEL Sandrine et M. SABOULARD Medhi	SUBERVIE	Grégory	PONCHEL	Karri
06	Bordeaux-5	1	Mme JEAN Julie et M. NJIKAM Pierre De Gaetan	FORONI	Magali	VAN DEN DAELE	Aurélié
		2	Mme LE NAIR Morgane et M. PALUTEAU Bruno	KARKOUD	Walid	DELLAI	Sylvain
		3	M. BENAÏM Pierre et Mme REJASSE Marie-Pierre	MARTIN	Alexandra	FAHMY	Ame
		4	M. MAURIN Vincent et Mme SEYRAL Veronique	PASCAL	Luc	SARY	Ousmane
		5	Mme CUNY Emmanuelle et M. LAFOSSE Marc	DANIEL	Sandrine	NURY	Audrey, Virginie
		6	Mme DEMANGE Eve et M. MANGIN Matthieu Michel Etienne	SABOULARD	Medhi	DIEZ	Axel
		7	M. LE CAMUS Pierre et Mme LE NAIR Marta	JEAN	Julie	VALLIVERO BELMONDO	Bruna
07	Le Bouscat	1	Mme DUBOUCHET GOZALO Romane et M. ZAGHOUANI Jamel	NJIKAM	Pierre De Gaetan	DESCLAUX CASSAGNE	Gérard
		2	Mme COUHULT Flora et M. YOUNG Patrick	LE NAIR	Morgane	LAMBERT	Marie-Thérèse
		3	Mme DUMAS Fabienne et M. VINCENT Dominique	LAFOSSE	Marc	EMILE	Dominique
		4	Mme BOUCHER Frédérique et M. SEGUINEAUD Philippe	DEMANGE	Eve	BRUN	Marie-Anne, Elizabeth
		5	M. ALVAREZ Patrick et Mme LAMARQUE Emmanuelle	MANGIN	Matthieu Michel Etienne	PEYRAT	Julien
08	La Brède	1	M. LE CAMUS Pierre et Mme LE NAIR Marta	LE CAMUS	Marta	VANSTENNE	Alain
		2	Mme LATASTE Julie et M. OBRADOR Damien	LE NAIR	Romane	FICHEFET	Fernande
		3	M. FAUTH Bernard et Mme MARTINEZ Corinne	DUBOUCHET GOZALO	Jamel	JURAMY	Véronique
		4	Mme FAUTRIER Patrick et Mme TORRES Carine	ZAGHOUANI	Jamel	LEGRAS	David
09	Cenon	1	Mme BOUCHER Frédérique et M. SEGUINEAUD Philippe	COUHULT	Flora	CALMES	Cécile
		2	M. BOYREAU Gabriel et Mme VIDAL DE SOUSA Céline	YOUNG	Patrick	ALTAVA	Emi
		3	Mme BARRON Eugénie et M. CLAVERIE Dominique	DUMAS	Fabienne	RENAUD	Corinne
		4	Mme BLANC Céline et M. OLIVIER Jérôme	VINCENT	Dominique	VANDEHOOVE	Jonathan
		5	Mme CARCENAC DE TORNIÉ Florence et M. LETARD Christian	BOUCHER	Frédérique	ADAM	Isabelle
		6	Mme GALAN Sylvie et M. GUICHARD Max	SEGUINEAUD	Philippe	HERMENCE	Jean-Jacques

10	Les Coteaux de Dordogne	1	M. BREILLAT Jacques et Mme POUVERT Liliane	BREILLAT Jacques	BECHEAU Philippe
		2	Mme GARRAUD Pauline et M. PEYRONDET Jean-Charles	POVERT Liliane	DUPUY Stéphanie
		3	Mme FAURE Marie-Christine et M. POCINO Robert	GARRAUD Pauline PEYRONDET Jean-Charles FAURE Marie-Christine POCINO Robert	FALLIGON Evelyne SAUSSEZ Thierry BAILLY Ludvine LAGUILLON Patrice
11	Créon	1	Mme JACQUEMOT Colette et M. UNREIN Richard	JACQUEMOT Colette UNREIN Richard	JOINT Frédérique TESSONNEAU Sébastien
		2	Mme DUBOS Christelle et M. GAUTIER Bertrand	DUBOS Christelle GAUTIER Bertrand	CHAMPALOU Karine BOYE Jérôme
		3	Mme BARBE Dominique et M. THOMAS Alain	BARBE Dominique THOMAS Alain	FLORENTIN Noél MARTQUES Catherine HEBRARD Philippe
		4	Mme FELD Mathilde et M. LE BARS Jean-Hervé	FELD Mathilde LE BARS Jean-Hervé	GANGNARD Aurélie SANCIS Stéphanie
		5	Mme GOEURY Céline et M. VIANDON Christophe	GOEURY Céline VIANDON Christophe	ROUBY Natacha TOUZEAU Sylvain Jonathan
12	L'Entre-Deux-Mers	1	Mme COURBIAN CHAUDERON Catherine et M. DUVAL-CAMPANA Patrick	COURBIAN CHAUDERON Catherine DUVAL-CAMPANA Patrick	TOUZEAU Cylia DULONG Christiane
		2	M. GUERIN Eric et Mme LASSARADE Florence	GUERIN Eric LASSARADE Florence	L'HOMME Stéphanie LASCROUX Anne-Christine
		3	M. CHOLLON Lionel et Mme LIMOUSIN Fabienne	CHOLLON Lionel LIMOUSIN Fabienne	PRAÏ Sandrine LARTIGAU David
		4	Mme AGULLANA Marie-Claude et M. TARRES Nicolas	AGULLANA Marie-Claude TARRES Nicolas	PRAT Stéphanie BERNARD Stéphanie
13	L'Estuaire	1	M. DELOMIER Mathieu et Mme VERIT Anne-Marie	DELOMIER Mathieu VERIT Anne-Marie	LAHELLEC Yannick GRIMARD Stéphanie
		2	M. BORNAZEAU Alexis et Mme VERGES Catherine	BORNAZEAU Alexis VERGES Catherine	BOUCHET Jean-Christine BERNARD Jean-Louis
		3	M. CAVALIERO Louis et Mme GUINAUDIE Valérie	CAVALIERO Louis GUINAUDIE Valérie	SANCHEZ Solenne FALL El-Amira
		4	Mme GUYOMAR Sandrine et M. MANTEROLA Patrice-Nicolas	GUYOMAR Sandrine MANTEROLA Patrice-Nicolas	ANDRON Jean-Pierre, Gerard HOUVEZ François
		5	M. TAILLEUR Charles et Mme TRICHEUX Céline	TAILLEUR Charles TRICHEUX Céline	RABLADE Brigitte STAELENS Elise
		6	Mme DUMAS Christine et M. HENRY Michel	DUMAS Christine HENRY Michel	FERBOURG Antoine MARTINEZ Manuel
14	Gujan-Mestras	1	Mme DESMOULIN Karine et M. PAIN Cédric	DESMOULIN Karine PAIN Cédric	BERNARD Della MARTINEZ Pierre
		2	M. BONJEAN Hubert et Mme VIGOUROUX Viviane	BONJEAN Hubert VIGOUROUX Viviane	HENNER Anne-Charlotte LEFEVRE Pierre
		3	M. DUMONTEIL Bruno et Mme REZER-SANDILLON Elisabeth	DUMONTEIL Bruno REZER-SANDILLON Elisabeth	BERBIS Agnès SANGIGNET Agnès
		4	Mme BACH Béatrice et M. DUBOT Nicolas	BACH Béatrice DUBOT Nicolas	PITTOISET Karine TOPIN PUCHOL Christophe
		5	M. BONNET Jean-Baptiste et Mme MOTHERS Krystèle	BONNET Jean-Baptiste MOTHERS Krystèle	NAUDY Jean-Marc MIRAC Geneviève
		6	M. CHAUVET Jacques et Mme DUBOIS-VEILLARD Carole	CHAUVET Jacques DUBOIS-VEILLARD Carole	BURTTIN Christophe GAILLET Valérie
15	Les Landes des Graves	1	M. RIEU David et Mme RUIZ Nicole	RIEU David RUIZ Nicole	GUERINÉ Jacky CUSOL Cris
		2	Mme LAURENT Corinne et M. PERNIN Denis	LAURENT Corinne PERNIN Denis	ROUSSET Muriel, Valérie BARDET Sébastien
		3	M. GILLÉ Hervé et Mme PIQUEMAL Sophie	GILLÉ Hervé PIQUEMAL Sophie	DECLERCQ Cyrille GALLISSAIRES BESSEY Martine
		4	Mme DA SILVA CARVALHO Emma et M. GEORGES Hervé	DA SILVA CARVALHO Emma GEORGES Hervé	FEULLERAT Marie-Laure DUBOURG Vincent
		5	Mme DUPRAT Martine et M. SAUNIER Jean-Claude	DUPRAT Martine SAUNIER Jean-Claude	ARBOURN Paulette CHEMINAULT Jacques, Robert

16	Le Libournais-Fronsadais	1	Mme ALONSO Marie-Thérèse et M. MAUHERBE Gonzague Pascal Marie Vanney	ALONSO	Marie-Thérèse	MARTIN	Liliane Rosaline
		2	M. CENNI Michaël et Mme POULAIN Nathalie	MALHERBE	Gonzague Pascal Marie Vanney	HUEZ	Jean-Pierre Bernard
		3	M. GALAND Jean-Henri et Mme SEJOURNET Agnès	POULAIN	Nathalie	VEYSSIERE	Elsabeth
17	Lormont	1	M. BLUGE Serge et Mme RECHAGNEUX Julie	BLUGE	Serge	MECHAIN	Michel
		2	Mme COUTURIER Martine et M. QUERTINMONT Philippe	RECHAGNEUX	Julie	GIMENEZ	Claudette
		3	Mme BESSON Maud et M. MAVERAU Christian	COUTURIER	Martine	LESBATS	Corine
		4	M. ERIT Didier et Mme MURET Marie-Charlotte	QUERTINMONT	Philippe	QUELLEN	Geoffrey
		5	Mme AKOU Olga et M. CHOLLET Mathieu	BESSON	Maud	QUELLEN	Christine
18	Mérignac-1	1	M. CARAMONA Hervé et Mme PHENIX Marie	MAYERAU	Christian	CHAPQUILLE	Alain
		2	Mme CALVAR Maria et M. MIMEAU Michel	ERIT	Didier	LY	Amine
		3	M. GASO Stéphane et Mme NEDEL Patricia	MURET	Marie-Charlotte	GARCIA	Maryvèle
		4	M. CHARRIER Alain et Mme GUERE Carole	AKOU	Olga	ELFADI	Jihane
		5	Mme FEUFEU-ROZIERE Clara et M. VASQUEZ Christophe	CHOLLET	Mathieu	HIRT	Gilbert
		6	M. GIRARD Joël et Mme VASQUEZ Erika	CARAMONA	Hervé	SASSO	Thierry, Antoine
		7	M. DAUTRY Wilfrid et Mme DUFRAY Aurélie	PHENIX	Marie	MASTIA	Marie-Claude Madeleine Denise
19	Mérignac-2	1	Mme MOSOLL Anne-Claire et M. PESCINA Jérôme	CALVAR	Maria	MICHAUD	Jennifer
		2	M. LASSALLE-BAREILLES Patrice et Mme POULAIN DE LAFONTAINE Michèle	MIMEAU	Stéphane	COSTA	Mathieu
		3	M. FARNIER Loïc et Mme PEYRÈGNE Sophie	GASO	Stéphane	GUITTON	Ludovic
		4	Mme PITRAU Josyane-Andrée et M. RICHARD-NOEL Romain	NEDEL	Patricia	TREZÉGUET	Véronique
		5	M. ARFEUILLE Arnaud et Mme RECALDE Marie	CHARRIER	Alain	ERTEKIN	Kublay
		6	Mme BRU Maïtena et M. DUTAY Cédric	GUERE	Carole	MARCHES	Emilie
20	Le Nord-Gironde	1	Mme DIAZ Edwige et M. MONTANGON Alain	FEUFEU-ROZIERE	Clara	LACROIX	Élisabeth, Bernadette
		2	M. DUMAS Florian et Mme MONSEIGNE Célia	VASQUEZ	Christophe	THIAM	Mamadou
		3	M. LABORDE Sébastien et Mme LACOSTE Michèle	GIRARD	Joël	YVONNEAU	Franck
21	Le Nord-Libournais	1	M. LE BOT Stéphane et Mme SAINTOUT Michèle	VASQUEZ	Erika	CHAUSSOY	Marie-Angé
		2	M. LABORDE Sébastien et Mme LACOSTE Michèle	DAUTRY	Wilfrid	AVIET	Laurent
		3	M. GOURY Nicolas et Mme JACQUEMIN Hager	DUFRAY	Aurélie	TANGLY	Sophie
22	Le Nord-Médoc	1	M. LE BOT Stéphane et Mme SAINTOUT Michèle	MOSOLL	Anne-Claire	GANDRAND	Virginie
		2	Mme BERTIN Laurence et M. MANIERO Olivier	PESCINA	Jérôme	DOVICH	Thomas
		3	M. CARON Johnny et Mme COLEMYN Sonia	LASSALLE-BAREILLES	Patrice	LESPARRE	Olivier

23	Passac-1	4	M. FATIN Florent et Mme SAVIN Béatrice	FATIN Florent	DASSÉ Julien
		5	Mme CHAGNIAT Chloé et M. DE FOURNAYS Grégoire	CHAGNIAT Chloé	LIEUTEAU SANCHEZ Manuela
		1	Mme CURVALE Laure et M. GARRIGOU Bernard	DE FOURNAYS Grégoire	TAUZIER Eudie
		2	Mme ATTIOGBE ABBA Anne-Marie Dovi et M. LE MOIGN Alexis	CURVALE Laure	BOULIERIS Stéphanie
		3	M. COMME Stéphane et Mme MOREIRA Marie-Alice	GARRIGOU Bernard	PERRY-EWERY Karelle
		4	Mme CARPENTIER Marianna et M. DUFOUR Noam	ATTIOGBE ABBA Anne-Marie Dovi	MERCIER Pierre
		5	Mme CARDINAL Marie-Laure Christine et M. CERISIER Jonas	LE MOIGN Alexis	COTTET DUMOULIN Justine
		6	M. BIDEAU Ludovic et Mme BOZDAG Fatma	COMME Stéphane	DEDE Alain
24	Passac-2	7	Mme GASTAUD Valérie et M. JACQUES Franck	MOREIRA Marie-Alice	DUPIN Stéphanie
		8	M. DESPLAT Laurent et Mme LAVILLE Floriane	CARPENTIER Marianna	GUITOU Maïté
		1	Mme GARCIA Isabel et M. SEMCHAOU Anthony	DUFOUR Noam	SABATTE Jean-Pierre
		2	Mme MARCHAIS Edwige et M. ROUX Laurent	CARDINAL Marie-Laure Christine	Marie, Stéphanie, Chantal
		3	Mme LOUNICI Zeineb et M. MAGÈS Emmanuel	CERISIER Jonas	Stéphanie
		4	Mme DESTRIAU Agnès et M. SAINT-PASTEUR Sébastien	BOZDAG Fatma	Bénédict
		5	Mme COULLARD Bérandère et M. MARTIN Eric	GASTAUD Valérie	Mathieu
		6	Mme SANGUINET-JIMENEZ Nadine et M. WEIS-BRUTIER Cédric	JACQUES Franck	Agnès
25	Les Portes du Médoc	7	Mme MIMEAU Sophie et M. VIGO Bernard	DESPLAT Laurent	Marie Claude
		8	M. MIGNON Jean-Claude et Mme NAVES--DUMAS Mathilde	LAVILLE Floriane	Pierre
		1	Mme GUYOT Marie-Christine et M. LAGARRIGUE Henri	GARCIA Isabel	Sandrine
		2	Mme BOST Christine et M. DUCAMP Philippe	SEMCHAOU Anthony	Régine
		3	Mme DEVERGE Françoise et M. SAUBUSSE Stéphane	MARCHAIS Edwige	Henry, Claude
		4	M. GUENDEZ Nordine et Mme THOMAS Caroline	ROUX Laurent	Josiane Claire
		5	Mme DROUHAUT Valérie et M. LAPORTE Hubert	LOUNICI Zeineb	Jean-Jacques
		6	M. NAVARRO Benjamin et Mme ROLLAIN-PELLAUMAIL Marie-France	MAGÈS Emmanuel	Clair
26	La Presqu'île	7	Mme LOPEZ SYMIE et M. PORET Eric	DESTRIAU Agnès	Bernard
		8	Mme ALENDA Laurence et M. MARTINEZ Daniel	SAINTE PASTEUR Sébastien	Samia
		1	Mme CHADOURNE Sandrine et M. RIVA Didier	COULLARD Bérandère	Florlan
		2	M. BAGNAROL Pascal et Mme LUCMARIE Marie-Rose	MARTIN Eric	Valérie
		3	Mme DEVERGE Françoise et M. SAUBUSSE Stéphane	SANGUINET-JIMENEZ Nadine	Pascal
		4	M. GUENDEZ Nordine et Mme THOMAS Caroline	WEIS-BRUTIER Cédric	Christelle
		5	Mme DROUHAUT Valérie et M. LAPORTE Hubert	MIMEAU Sophie	Bruno
		6	M. NAVARRO Benjamin et Mme ROLLAIN-PELLAUMAIL Marie-France	VIGO Bernard	Elodie, Anne, Odile

27	Le Réolais et Les Bastides	3	M. LAVERGNE Pascal et Mme RIBEREIX-CLAYTON Jennifer	LAVERGNE RIBEREIX-CLAYTON	Pascal Jennifer	MINBIELLE TESSIER	Quantin Sylvie
		4	M. BARBE Daniel et Mme GUIONNE Christelle	BARBE GUIONNE	Daniel Christelle	MARTY PELLEGRINO	Bruno Anne-Christine
		5	Mme FERTIE Fabienne et M. MERCIER Bastien	FERTIE MERCIER	Fabienne Bastien	DALLA-ONGA ULMANN	Marie-France David
		1	Mme RIGAUD Dabha et M. TRICHARD Jean-Luc	RIGAUD TRICHARD	Dabha Jean-Luc	SAINTOUT TESSON	Charlial Alain
		2	Mme COURRÈGE Karine et M. ROYER Francis	COURRÈGE ROYER	Karine Francis	LATAPIE QUARANTA	Marie-Laure Robert
28	Saint-Médard-en-Jalles	3	Mme DUPRAT Ornella et M. LEBLOND Thierry	DUPRAT LEBLOND	Ornella Thierry	ARDOUIN AGUILAR	Céline Benjamin
		4	Mme GINER Christine et M. HIRTZIG Denis	GINER HIRTZIG	Christine Denis	PETIT QUÈRE	Elisabeth-Françoise Eric
		5	M. MANGON Jacques et Mme VERSEPUY Agnès	MANGON VERSEPUY	Jacques Agnès	BRUGÈRE PICARD	Cédric Marie-Odile
		6	Mme BATTISTON Claudie et M. POUILLAT Eric	BATTISTON POUILLAT	Claudie Eric	REMY BRETAGNE	Amélie Yannick
		1	Mme DEXPERT Isabelle et M. GLEYZE Jean-Luc	DEXPERT GLEYZE	Isabelle Jean-Luc	CLAVÈRIE DAIRE	Marion Christian
		2	Mme DECHBERY Sarah et M. PAING Jean-Baptiste	DECHBERY PAING	Sarah Jean-Baptiste	LAGARDERE CARDOT	Marine René
29	Le Sud-Gironde	3	M. CALBRIX Nicolas et Mme RAUMAIN Deborah	CALBRIX RAUMAIN	Nicolas Deborah	GAYOUT CAZABONNE	Alain Maria
		1	Mme GONCALVES Marie-Nathalie et M. LAFFORGUE Dylan	GONCALVES LAFFORGUE	Marie-Nathalie Dylan	MARTIN ROECKEL	Olivia Jean-François
		2	Mme PALIN Karine et M. PEYRONDET Laurent	PALIN PEYRONDET	Karine Laurent	BANALES MONTILLAUD	Jean-François Loriel
30	Le Sud-Médoc	3	Mme RODRIGUEZ Véronique et M. SIMIAN Benoît	RODRIGUEZ SIMIAN	Véronique Benoît	BLANC BEAUMÉ	Marine Danièle Sophie Gilles
		4	M. FÉDIEU Dominique et Mme GOT Pascale	FÉDIEU GOT	Dominique Pascale	MEIFFEREN TEIXEIRA	Patrick Aurélie
		1	M. BEZIADÉ Bruno et Mme DUMONT Maud	BEZIADÉ DUMONT	Bruno Maud	ESCADAFAL QUÉLIER	Alain Christine
		2	Mme JANVIER Marie et M. PIC Benoît	JANVIER PIC	Marie Benoît	BOURDIN NICOLAS	Liliane Annette Yomann
31	Talence	3	Mme ABEREMANE Roukia et M. JOYON Mathieu	ABDEREMANE JOYON	Roukia Mathieu	MONIER LAROSE	Annie Jean-François
		4	Mme DORIN Geneviève et M. HECQUET Bertrand	DORIN HECQUET	Geneviève Bertrand	PILOUX MARTINEZ	Jean-François Denise
		5	M. DELLU Arnaud et Mme GRESLARD NÉDÉLEC Denise	DELLU GRESLARD NÉDÉLEC	Arnaud Denise	MARTINEZ JAMET DIEZ	Vincent Paul
		6	Mme BAHÀ Zoubida et M. GRAVA Jocelyn	BAHA GRAVA	Zoubida Jocelyn	AGUS JAMET DIEZ	Bénédicte Paul
		1	Mme COINEAU Françoise et M. GLOAGUEN Jérémy	COINEAU GLOAGUEN	Françoise Jérémy	MOREIRA DONZEL	Valetie Roland
		2	Mme ANTOUN May et M. DAVET Patrick	ANTOUN DAVET	May Patrick	ROBICQUET DUBOSCQ	Béatrice Bertrand
32	La Teste-de-Buch	3	M. CAIGNARD Fabien et Mme GARCIA Sylvie	CAIGNARD GARCIA	Fabien Sylvie	MARESCOT DUFALLIY	Claire Helene Bernadette Fabien
		4	Mme ERB Françoise et M. LAMARAL Laurent	ERB LAMARA	Françoise Laurent	CHAUTEAU MICHEL	Alain Colette
		1	M. ROEDERER Paul et Mme SCIPION-BORDAS Cathy	ROEDERER SCIPION-BORDAS	Paul Cathy	DELMATTO SAMPERS	Geneviève Pierre
		2	M. BONHOMMÉ Cyril et Mme FABRE NOYER Jeannie	BONHOMMÉ FABRE NOYER	Cyril Jeannie	BOVINIET FAUVEL	Vincent Carille
3	Mme BASTERES Maryvonne et M. VIDAL Sébastien	BASTERES VIDAL	Maryvonne Sébastien	CHARPENTIER CHARGE	Nicole Françoise	Nicole Serge	

33	Villeneuve-d'Ornon	4	Mme JARDINÉ Martine et M. RAYNAUD Jacques	JARDINÉ RAYNAUD	Martine Jacques	BALAGE CRON	Bouchra Sébastien
		5	M. BION Didier et Mme MATHA-STEPANI Françoise	BION MATHA-STEPANI	Didier Françoise	FILLANG FLAMENT	Jean-Patrice Dominique
		6	M. LATRILLE Guillaume et Mme TCHIKAYA Marlène	LATRILLE TCHIKAYA	Guillaume Marlène	OUIDANE COUSSIRAT	Mustapha Marthe
		7	Mme CESSAC-VERNET Jocille et M. LABARTHE Jean-Pierre	CESSAC-VERNET LABARTHE	Jocille Jean-Pierre	ABI ISSANGA	Nathalie Wilfrid Florentin

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-04-01-00015

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire - MOREIRA Marie Christine - 0192
- Eysines



**Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'entreprise individuelle de thanatopraxie
exploitée par Madame MOREIRA Marie Christine
à Eysines (33320)
- n°21-33-0192 -**

La Préfète de la Gironde

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, R.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-648 du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en date du 21 février 2020 fixant la liste des candidats ayant obtenu le diplôme de thanatopracteur lors de la session d'examen 2018-2019 ;

VU l'arrêté préfectoral initial délivré en date du 29 mai 2020 portant habilitation funéraire de l'entreprise individuelle de thanatopraxie exploitée par Madame MOREIRA Marie Christine, et située 163, avenue de Saint Médard à Eysines (33320) ;

VU la demande transmise par courriel, en date du 26 février 2021, et complétée par courriel en date du 12 mars 2021, par laquelle Madame MOREIRA Marie Christine, responsable de l'entreprise individuelle de thanatopraxie située 163, avenue de Saint Médard à Eysines (33), sollicite le renouvellement de l'habilitation funéraire ;

CONSIDERANT que cette entreprise individuelle remplit les conditions pour bénéficier du renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : L'entreprise individuelle de thanatopraxie, située 163, avenue de Saint Médard à Eysines (33320) et dirigée par Madame MOREIRA Marie Christine, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national, l'activité funéraire suivante :

- **Soins de conservation,**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée est le : **21-33-0192**.

Article 3 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **05 ans (cinq ans)** à compter de la **date de signature du présent arrêté**,

Article 4 : En application de l'article R.2223-63, toute modification dans les indications prescrites à l'article R.2223-57 du CGCT doit être déclarée dans un délai de **deux mois** à la Préfecture de la Gironde,

Article 5 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, devra parvenir à la Préfecture de la Gironde au moins **deux mois avant** la date d'échéance,

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Madame la Préfète de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux,

Article 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et pour information à Madame la Maire de la commune d'Eysines.

Bordeaux, le **01 AVR. 2021**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité


Thierry JAY

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-04-01-00016

Arrêté portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire - POMPES FUNEBRES
ASSAKINA - 0217 - Mérignac



**Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'entreprise S.A.S. "POMPES FUNEBRES ASSAKINA"
située à Mérignac (33700)**

La Préfète de la Gironde

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, R.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-648 du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral initial en date du 02 avril 2019 portant habilitation funéraire de l'entreprise SAS "POMPES FUNEBRES ASSAKINA" située à Mérignac (33) ;

VU la demande transmise par courriel le 6 janvier 2021, et complétée par courriel le 29/03/2021, par laquelle Monsieur NOUNY Abdeslam sollicite le renouvellement de l'habilitation funéraire pour l'entreprise S.A.S. "POMPES FUNEBRES ASSAKINA", située avenue du Maréchal Juin – Centre Commercial Le Burck – Bât K 1 à Mérignac (33) ;

CONSIDERANT que cette entreprise remplit les conditions pour bénéficier du renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

ARRÊTE

Article premier : L'entreprise S.A.S. "POMPES FUNEBRES ASSAKINA", dirigée par Monsieur NOUNY Abdeslam, située avenue du Maréchal Juin – Centre Commercial Le Burck – Bât K 1 à Mérignac (33), est habilitée pour l'exercice des activités suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- *activités exercées par des entreprises de pompes funèbres en sous-traitance (fossoyeur, porteur).*

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée est le : **21-33-0217**,

Article 3 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **05 ans (cinq ans)** à compter de la **date de signature du présent arrêté**,

Article 4 : En application de l'article R.2223-63, toute modification dans les indications prescrites à l'article R.2223-57 du CGCT doit être déclarée dans un délai de **deux mois** à la Préfecture de la Gironde,

Article 5 : Pour les prestations fournies en sous-traitance, il appartient au bénéficiaire de la présente habilitation de s'assurer que les entreprises intervenant en sous-traitance sont bien habilitées pour les activités concernées et remplissent les conditions de capacités professionnelles requises. Il est défini, par contrat de sous-traitance établi entre chaque entreprise sous-traitante et l'entreprise ASSAKINA, que l'entreprise GRIMEE, assure la prestation de fossoyeur, et que Monsieur Salim BOUNAASSE, gérant de l'entreprise OUMMA, est prestataire de service en qualité de porteur.

Article 6 : Les véhicules de transport de corps avant et après mise en bière doivent faire l'objet d'une visite de conformité tous les trois ans au plus, selon le décret n° 2020-750 du 16 juin 2020 ;

Article 7 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, devra parvenir à la Préfecture de la Gironde au moins **deux mois avant** la date d'échéance,

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux devant Madame la Préfète de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux,

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et pour information à Monsieur le Maire de Mérignac.

Bordeaux, le **01 AVR. 2021**

La Préfète,

Pour la Préfète,
Le Directeur de la citoyenneté et
de la légalité



Thierry JAY

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-04-21-00003

Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le
domaine funéraire - ARMONIE POMPES
FUNEBRES - 0195 - Libourne



**Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'établissement secondaire, de l'entreprise S.A.S. "ARMONIE POMPES FUNEBRES",
situé à Libourne (33500)**

- Chambre funéraire – Habilitation N° 21-33-0195

La Préfète de la Gironde

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, R.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-648 du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté Préfectoral initial délivré en date du 14 février 2020 portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire - chambre funéraire -, de l'entreprise S.A.S. "ARMONIE POMPES FUNÈBRES" dont le siège social est situé 41, avenue des Anciens Combattants Afn à Libourne (33) ;

VU le rapport de vérification de la chambre funéraire rédigé le 3 décembre 2020 par le Bureau Véritas Exploitation de Canéjan (33) émettant un avis conforme ;

VU la demande transmise par courriel le 11 janvier 2021 et complétée par courriel le 08 avril 2021, par laquelle Madame GRANDNER Sylvie née CHAUSSAT et Monsieur HOUSSIAUX Bastien, respectivement directrice générale et président de l'entreprise S.A.S. "ARMONIE POMPES FUNÈBRES", dont le siège social est situé 41, avenue des Anciens Combattants Afn à Libourne (33), sollicitent le renouvellement de l'habilitation funéraire de l'établissement secondaire - chambre funéraire - situé 8, rue Lucie Aubrac à Libourne (33) ;

CONSIDÉRANT que cet établissement secondaire remplit les conditions pour bénéficier de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

ARRÊTE

Article premier : L'établissement secondaire - chambre funéraire -, exploité par Madame GRANDNER Sylvie née CHAUSSAT et Monsieur HOUSSIAUX Bastien, respectivement directrice générale et président de l'entreprise S.A.S. "ARMONIE POMPES FUNEBRES", et situé 8, rue Lucie Aubrac à Libourne (33), est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, l'activité suivante :

- **Gestion et utilisation d'une chambre funéraire.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée est le : **21-33-0195**,

Article 3 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **5 ans (cinq ans)** à compter de la **date de signature du présent arrêté**,

Article 4 : En application de l'article R.2223-63, toute modification dans les indications prescrites à l'article R.2223-57 du CGCT doit être déclarée dans un délai de **deux mois** à la Préfecture de la Gironde,

Article 5 : Pour les prestations fournies en sous-traitance, il appartient au bénéficiaire de la présente habilitation de s'assurer que les entreprises intervenant en sous-traitance sont bien habilitées pour les activités concernées et remplissent les conditions de capacités professionnelles requises,

Article 6 : Une visite de conformité de la chambre funéraire devra être assurée dans les six mois qui précèdent la date de renouvellement de l'habilitation,

Article 7 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, devra parvenir à la Préfecture de la Gironde au moins **deux mois avant** la date d'échéance,

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Madame la Préfète de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux,

Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification aux requérants et pour information à Monsieur le Maire de Libourne.

Bordeaux, le **21 AVR. 2021**

La Préfète,

Pour la Préfète,
La directrice-adjointe de
la citoyenneté et de la légalité


Valérie SOLE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-04-21-00004

Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le
domaine funéraire - PH LOUBERE - 0026 - Salles



**Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
de l'entreprise SARL "PH LOUBÈRE"
exploitée sous le nom commercial "Pompes Funèbres PHILIPPE LOUBÈRE"
et située à Salles (33770).**

- n° 21-33-0026 -

La Préfète de la Gironde

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-19, R.2223-23 et L.2223-24 ;

VU le décret n°2012-648 du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral initial délivré en date du 20 novembre 2000 portant habilitation dans le domaine funéraire pour l'entreprise PH LOUBÈRE exploitée 39, rue de la Croix-Blanche à SALLES (33) ;

VU le rapport de conformité de la chambre funéraire émis le 25 janvier 2021 par APAVE SUDEUROPE, agence de Artigues Près Bordeaux, ZI avenue Gay Lussac BP3, 33370 Artigues Près Bordeaux ;

VU la demande formulée par email en date du 04/02/2021, et complétée par email le 03/04/2021, par laquelle Monsieur LOUBERE Philippe sollicite le renouvellement de l'habilitation funéraire de l'entreprise SARL "PH LOUBÈRE", exploitée sous le nom commercial "Pompes Funèbres PHILIPPE LOUBÈRE" et située 39, rue de la Croix-Blanche à SALLES (33) ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise remplit les conditions pour bénéficier du renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : L'entreprise SARL "PH LOUBÈRE" dirigée par Monsieur LOUBÈRE Philippe, exploitée sous le nom commercial "Pompes Funèbres PHILIPPE LOUBÈRE" et située 39, rue de la Croix-Blanche à Salles (33), est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation,
- *activité exercée par une entreprise de Thanatopraxie, LESAULNIER Cécile-Marie, Habilitation n° 14-33-0068 (sous-traitance),*
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,

- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture des corbillards,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,

Article 2 : Le numéro de l'habilitation susvisée est le : **21-33-0026**.

Article 3 : La présente habilitation est renouvelée pour une durée de **5 ans (cinq ans)** à compter de la **date de signature du présent arrêté**,

Article 4 : En application de l'article R.2223-63, toute modification dans les indications prescrites à l'article R.2223-57 du CGCT doit être déclarée dans un délai de **deux mois** à la Préfecture de la Gironde,

Article 5 : Pour les prestations fournies en sous-traitance, il appartient au bénéficiaire de la présente habilitation de s'assurer que les entreprises intervenant en sous-traitance sont bien habilitées pour les activités concernées et remplissent les conditions de capacités professionnelles requises,

Article 6 : Une visite de conformité de la chambre funéraire devra être assurée dans les six mois qui précèdent la date de renouvellement de l'habilitation,

Article 7 : Les véhicules de transport de corps avant et après mise en bière doivent faire l'objet d'une visite de conformité tous les trois ans au plus, selon le décret n° 2020-750 du 16 juin 2020 ;

Article 8 : La demande de renouvellement de l'habilitation, accompagnée des pièces requises, devra parvenir à la Préfecture de la Gironde au moins **deux mois avant** la date d'échéance,

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux devant Madame la Préfète de la Gironde,
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux,

Article 10 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde et Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arcachon sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et dont une copie sera adressée pour notification au requérant et pour information à Monsieur le Maire de la commune de Salles.

Bordeaux, le **21 AVR. 2021**

La Préfète,

Pour la Préfète,
La directrice adjointe de
la citoyenneté et de la légalité


Valérie SOLE